

FAQ / liste de questions fréquemment posées

1) L'eau du robinet, est-elle vraiment potable ?

Vous pouvez boire l'eau potable du robinet sans le moindre souci. Le fournisseur est tenu à livrer une eau conforme aux normes légales. La conformité à ces critères est contrôlée régulièrement par des campagnes d'analyses. En effet, l'eau potable est l'aliment le plus étroitement surveillé. La tendance à boire de l'eau minérale n'est pas fondée puisque l'eau potable est livrée frais à votre domicile et doit suffire à des critères plus stricts que l'eau embouteillée. D'un point de vue économique, l'eau potable du robinet est environ 500 fois moins chère que l'eau minérale.

2) Qui peut me renseigner sur la qualité de l'eau ?

Le fournisseur direct de l'eau potable (la commune) est obligé de vous fournir ces renseignements.

3) La présence de chlore est-elle nuisible à la santé ?

L'eau du robinet peut avoir une odeur ou un goût de chlore. Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau. La quantité ajoutée ne doit pas excéder une concentration de 0,25 mg/l. Cette concentration est inoffensive à la santé. Lors de l'ouverture du robinet, le chlore a tendance à s'échapper par dégazage et de provoquer ainsi l'odeur typique de chlore. Celle-ci est déjà détectée par l'homme à des concentrations extrêmement faibles.

4) Dans quels cas de figure un adoucisseur est-il recommandable ?

Un adoucisseur est envisageable pour une eau d'une dureté supérieure à 30 degrés fr de dureté totale (17 dH) et n'est d'utilité que sur le réseau d'eau chaude. Dans de nombreux cas, le problème du dépôt de calcaire est solutionné si la température de l'eau chaude est réglée à 55-60°C. Un adoucisseur échange les ions de calcium et magnésium contre des ions de sodium. Lors de l'échauffement de l'eau, le calcaire ne peut plus précipiter.

5) Selon quel principe fonctionnent les appareils anti-calcaire physiques (électromagnétiques) ?

Principe : des champs magnétiques influencent la formation de cristaux de calcaire et empêchent ainsi les dépôts dans les conduites.

Il existent des aimants permanents et alternatifs (sous courant électrique) qui sont fixés sur la conduite d'eau.

A considérer :

L'efficacité de ces appareils est fortement débattue. Un grand nombre de principes d'action sont proposés de la part des fabricants. Les explications sont souvent difficiles à démontrer du point de vue scientifique.

Les autres explications (eau active, eau vivante) issues des brochures de ces produits ne résistent pas à une analyse scientifique et sont plutôt de nature ésotérique.

Vous aussi, vous avez des questions ?

Renseignez-vous auprès du Service écologique de votre Commune ! 59 30 75 -55